



Compte-rendu du rendez-vous de quartier

VIERGE NOIRE - COTEAUX

Le Maire, Bertrand Spindler, et l'équipe municipale poursuivent les rencontres avec les habitants des différents quartiers de la commune, pour répondre à leurs questions et évoquer les projets de la commune.

Les restitutions de ces rendez-vous sont disponibles sur le site internet de la ville dans la rubrique « Participative ».

Le rendez-vous du quartier Vierge Noire - Coteaux s'est déroulé le **mercredi 14 septembre 2022**. 19 habitants étaient présents ainsi que le Maire Bertrand Spindler, Bernard Dupré maire-adjoint et Thierry Vermorel conseiller municipal.

Introduction du Maire

Le chantier de construction du nouveau centre de tri d'Athamor est en cours. Dans un second temps, ce sera une nouvelle usine d'incinération des déchets qui sera construite et pour finir l'actuelle usine sera déconstruite (horizon 2029).

Sur le site du Cadran solaire, les travaux de la résidence universitaire du CROUS ont démarré pour une ouverture prévue en septembre 2023.

La réalisation d'une pompe de relevage permettant de lutter contre les remontées d'eau par la Chantourne lors des crues de l'Isère, est en cours, à l'intersection du boulevard de la Chantourne et du chemin Fortuné Ferrini.

L'augmentation du prix du gaz et de l'électricité impacte fortement le budget communal. Des actions sont mises en place pour faire des économies notamment au niveau des consignes de températures dans tous les bâtiments communaux.

Dans le cadre du budget participatif, 20 projets ont été déposés par des habitants. Les projets sont en phase d'instruction et seront soumis au vote des Tronchois en janvier 2023.

L'augmentation du nombre d'habitants à La Tronche aura un impact sur le nombre d'enfants à accueillir dans les écoles. Les études ont conclu au besoin de 7 nouvelles classes à l'échéance 2030, c'est pourquoi les élus ont décidé de construire une nouvelle école maternelle à la place de l'ancienne en bordure du parc Brise des Neiges, d'ici septembre 2025.

Un conseiller numérique, financé en grande partie par l'Etat, est à votre disposition pour vous accompagner dans l'usage numérique. Vous pouvez le contacter par mail à l'adresse suivante : conseiller-numerique@ville-latronche.fr

Mobilités

Le principe des zones à faibles émissions (ZFE) est imposé par l'Europe et par l'Etat dans les zones comme la Métropole où la qualité de l'air est mauvaise. La ZFE pour les véhicules utilitaires et les poids lourds est actuellement en vigueur dans 27 communes de la Métropole dont La Tronche. Elle interdit la circulation des véhicules les plus polluants. La circulation de ces véhicules utilitaires avec certificat qualité de l'air 3 est interdite depuis le 1^{er} juillet 2022.

Les modalités de la seconde ZFE pour les véhicules légers sont en cours de travail par la Métro, en prenant en compte l'aspect social. Des aides financières seront proposées par la Métro pour les particuliers qui ont des faibles ressources afin de les accompagner au renouvellement de leur véhicule ou d'étudier d'autres solutions de mobilité. Des temps d'information seront programmés.

Des vélos et trottinettes à assistance électrique en libre-service ont été déployés dans la métropole par la société DOTT, répartis sur une vingtaine de stations dans la commune. Sur les coteaux, seuls les vélos électriques sont en libre-service. L'emplacement situé chemin de la Vierge Noire sera déplacé car il est gênant.

Travaux route de Chartreuse

Route de Chartreuse, des travaux de reprise de réseaux d'eaux potables, d'eaux pluviales et d'eaux usées ont démarré mais ont dû être stoppé cet été pour des raisons de sécurité du personnel des entreprises. Ce chantier complexe, porté par la Métropole, a repris en octobre 2022. Suite à un travail mené en concertation avec la commune, Corenc, le Sappey-en-Chartreuse et le SMMAG, il a été décidé que la route de Chartreuse soit fermée à la circulation du lundi au vendredi de 9h à 17h entre le Péage et le chemin du Coteau. En dehors de ces périodes, elle est ouverte avec un système d'alternats. La circulation des poids lourds est interdite pendant toute la durée du chantier.

Information postérieure à la réunion : contrairement à ce qui a été dit lors de la réunion, le Coteau bus du soir est mutualisé avec la ligne Sacado 251 du collège depuis le lundi 10 octobre.

Les travaux sont prévus jusqu'à fin 2023, puis suivront les travaux d'aménagement de surface. Des ralentisseurs, seront installés pendant la durée des travaux. Le déneigement sera assuré, avec une priorité portée au chemin de la Viotte.

Le projet de réaménagement de la Route de Chartreuse après les travaux de réseau est à l'étude par la Métro. Les objectifs sont bien d'améliorer la sécurité et de réduire la vitesse des voitures. Le stationnement sera étudié. Le projet sera partagé avec les habitants.

Secteur des coteaux

Au bout du chemin du Coteau, le défrichement de terrains appartenant à Laurent Gras est en cours, pour un projet de plantations de vignes. Au-delà de l'intérêt viticole, il y a l'intérêt paysager et l'intérêt pour la sécurité vis-à-vis des feux de forêt.

Chemin du Coteau, des travaux de réfection de la chaussée ont démarré et auront lieu jusqu'au 7 novembre, sauf aléas météorologiques. Le chemin ne sera pas fermé, excepté le jour de pose des enrobés. Le stationnement ne sera par contre pas autorisé.

Les riverains indiquent une sortie parfois difficile du chemin du Coteau pour les voitures. Après plusieurs essais, c'est actuellement une priorité à droite qui semble fonctionner.

Chemin André Didier, des travaux de réfection de voirie ont démarré et se terminent mi-octobre. Le stationnement sera interdit pendant la phase de goudronnage.

Une réunion publique dédiée aux hélicoptères a eu lieu, en lien avec le CHU, pour parler de leur utilité et comprendre leurs impacts sonores sur la commune. Le compte-rendu est disponible sur le site de la ville à la rubrique « Participative » puis « Les rendez-vous de quartier ».

Les habitants sont satisfaits des travaux réalisés par le CHU pour réduire le bruit émis par la climatisation de l'hôpital couple-enfant. Les nuisances sonores ont nettement diminué.

Pour toute information supplémentaire ou question, vous pouvez contacter le service Vie locale par courriel : participation@ville-latronche.fr